

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 24 mai 2023, sur demande de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

➤ l'institution d'une servitude administrative conférant le droit d'établir à demeure, en vue de l'irrigation, une canalisation souterraine, nécessaire à la rénovation et à la densification du réseau de Montmeyan, sur son territoire.

Le projet a deux objectifs principaux : 1) sécuriser la desserte agricole (216 hectares équipés) avec la rénovation de ce réseau vieillissant et 2) développer cette desserte agricole en permettant de dynamiser l'activité agricole sur le territoire (114 hectares à équiper).

Les propriétaires concernés par l'institution de cette servitude ont droit à réparation du préjudice causé par son établissement et par toutes les sujétions pouvant en découler.

Le responsable (pétitionnaire) est la SCP – Direction du développement – Service maîtrise d'ouvrage – Le Tholonet – CS 70064 – 13182 AIX-EN-PROVENCE cedex 5.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-François MALZARD. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Commune concernée par l'enquête : Montmeyan.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Montmeyan.

L'enquête se tiendra du lundi 3 juillet 2023 au mardi 18 juillet 2023 inclus, soit 16 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-information-et-participation-du-public/>.

- sur support papier, en mairie de Montmeyan. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu d'enquête	Jours	Heures
Mairie de Montmeyan Hôtel de ville 17, avenue du Verdon 83670 Montmeyan	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi	9h à 12h

- sur un poste informatique au siège de l'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4683>

Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-4683@registre-dematerialise.fr .

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Lieu	Jours	Heures
Mairie de Montmeyan Hôtel de ville 17, avenue du Verdon 83670 Montmeyan	lundi 3 juillet 2023	9h à 12h
	samedi 8 juillet 2023	9h à 12h
	mardi 18 juillet 2023	14h à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Montmeyan, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire à l'adresse précitée ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : mathilde.dubois@canal-de-provence.com .